



snalc



ASSURÉMENT *Humain*

En (ré)adhérant au SNALC, vous bénéficierez, sans supplément de cotisation, des services juridiques de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires en cas de problème avec :

votre chef d'établissement,
vos élèves,
les parents d'élèves ...

En partenariat avec le SNALC, deuxième syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, la GMF met à votre disposition des conseillers pour toutes questions relatives au Droit dans l'exercice de votre fonction ... et assure votre protection et votre défense par l'intermédiaire d'un réseau d'avocats spécialisés.

Comment ?

Lors de votre adhésion au SNALC, vous recevrez, avec votre reçu fiscal, un numéro de téléphone pour accéder aux services de la GMF.

Tout simplement !

Ainsi, il n'est plus besoin de prendre une assurance complémentaire pour les risques de conflit (injures, harcèlement, dénonciations calomnieuses ...) liés à votre profession :

L'adhésion au SNALC comprend désormais les conseils et la protection juridiques du 1er assureur du secteur public.